

L'an deux mille quinze, le **lundi 30 novembre à 20 heures**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence CHEVROLLIER Denis, Maire
Etaient présents : ORHANT Brigitte, GEORGEAULT Myriam, SENIOW Mickaël, OLIVRY Anne, FESSELIER Rémi, MAIGRET Cédric, GIONNET Jean-Paul, LIMA Chrystel, GAUTIER Loïc, BOUVET Sébastien, LOUIS Isabelle, MARION Bernard, LOISEL Soraya,URIEN Samuel
Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : /

Etait absent : /

Date de convocation : 24 novembre 2015

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 15

votants : 15

Madame Brigitte Orhant a été élue secrétaire.

2015-11-01 : APPELLATION CIRCUIT RANDONNEE

Le Maire expose :

Un circuit de randonnée d'intérêt communautaire traverse désormais la commune de Vergéal. Il a été balisé sous le n°60. Il reste à lui donner un nom qui n'ait pas déjà utilisé dans les 72 autres circuits de Vitré Communauté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- DECIDE de retenir le nom « **Les Korrigans** » pour le circuit de randonnée n°60.

2015-11-02 : ENTRETIEN DES SENTIERS DE RANDONNEE

Le Maire expose :

Un circuit de randonnée d'intérêt communautaire traverse la commune de Vergéal. Se pose la question de son entretien. Vitré Communauté a la compétence mais souhaite laisser à chaque commune la possibilité de le réaliser si tel est son choix. Dans ce cas, une convention entre Vitré Communauté et la commune assurant l'entretien des sentiers précise les conditions d'intervention et les modalités d'indemnisation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- DECIDE de laisser la compétence à Vitré Communauté sur l'entretien des chemins de randonnée ;
- DEMANDE que le service technique de la commune soit informé des dates d'intervention des travaux de girobroyage.

2015-11-03 : MODIFICATION CIRCUIT DE RANDONNEE

Le Maire expose :

Le circuit de randonnée d'intérêt communautaire qui traverse la commune de Vergéal emprunte en début d'itinéraire la route départementale 110 en allant vers Bais. Afin de sécuriser le parcours, une section de substitution empruntant l'axe communal VC4 vers Louvigné de Bais pour rejoindre un chemin communal entre la VC4 et le CD110 est proposée. Il convient de prévoir au débouché de ce chemin, une sortie en haut du virage en signant une convention avec le propriétaire accordant un droit de passage.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- VALIDE la proposition de modification du circuit de randonnée n°60 ;
- AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en place de cette modification de circuit.

2015-11-04 : RECENSEMENT POPULATION - REMUNERATION AGENT RECENSEUR

Le Maire expose :

La commune de Vergéal va procéder à l'enquête de recensement de la population début 2016. Différents moyens humains, matériels et financiers sont à mettre en œuvre pour une bonne

préparation et réalisation de l'enquête. La commune doit gérer notamment la rémunération de l'agent recenseur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- DECIDE le recrutement de 2 agents temporaires pour le recensement population 2016 ;
- DECIDE une rémunération au prorata des bulletins individuels et de feuilles de logements collectés ;
- FIXE les prix : 1,66 € par bulletin individuel et 1€ par feuille de logement ;
- FIXE un forfait de 30 € par agent et par ½ journée de participation aux formations ;
- FIXE un forfait de 70 € par agent pour indemnisation aux frais de déplacement (utilisation du véhicule personnel).

2015-11-05 : DMB 1 - OPERATION D'ORDRES ECLAIRAGE PUBLIC

Le Maire expose :

Afin de pouvoir passer les écritures d'ordres sur le budget principal « commune » pour les travaux de rénovation et d'extension d'éclairage public, il convient de prendre une décision modificative budgétaire.

Sur proposition de son Président, le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- VOTE la décision modificative budgétaire suivante à l'intérieur de la section d'investissement :

Dépense		Recette	
Article - Opération	Montant	Article - Opération	Montant
2315 - 041 - Installation technique	+ 22 967 €	1328 - 041 - Subvention	+ 22 967 €
2315 - 041 - Installation technique	+ 14 953 €	1328 - 057 - Subvention	- 22 967 €
2315 - 0057 - Installation technique	- 37 920 €	238 - 041 - Avances	+ 14 953 €
		238 - 0057 - Avances	- 14 953 €
Total	0 €	Total	0 €

2015-11-06 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF - REPARATION VANNE

Le Maire expose :

La vanne de régulation située entre les bassins 1 et 2 à la station d'assainissement eaux usées ne fonctionne plus et il convient de la réparer. Deux entreprises ont été consultées :

- L'entreprise Coudray Henry TP qui présente un devis d'un montant de 2 837,30 € ttc ;
- Véolia qui présente un devis de 1 746 € ttc.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- ACCEPTE le devis Véolia.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Le Maire rappelle la cérémonie d'hommage aux morts de l'Union Nationale des Combattants rassemblant les 9 communes de l'ex-canton d'Argentré, prévue le samedi 5 décembre à Vergéal avec messe à 10 h 30. Un vin d'honneur offert par la municipalité est prévu à la salle de sports.
- Le Maire informe des travaux de curage de fossés réalisés dans le chemin de La Mettrie.
- Cérémonie des vœux : dimanche 10 janvier 2016 à 11 h 30 à la salle de sports
- L'adjointe aux affaires scolaires donne un compte rendu de la rencontre avec les responsables de l'école qui sollicitent la commune pour gérer les services cantine et garderie. La commission municipale va travailler sur leur demande en allant à la rencontre d'élus de communes où sont implantées des écoles privées avec des services périscolaires municipaux. La commission va réfléchir en parallèle à un projet de construction de bâtiment cantine.

- Concernant les zones blanches de téléphonie mobile, le Maire informe que des mesures de vérification ont été réalisées sur sept points du bourg de Vergéal. Au sens de la définition de zone blanche, peut être qualifiée de zone blanche, le centre bourg, entendu comme un cercle centré sur la mairie d'un rayon de 500 m, n'est, au terme de 5 à 7 mesures en extérieur, couvert par aucun opérateur de réseau mobile. Un centre bourg sera considéré comme couvert, dès lors que pour au moins un opérateur (sur les 4 opérateurs nationaux), au moins 50% des appels passés sont de qualité acceptable (conversation fluide et sans blocage). Résultat statut couverture par opérateur :

- Bouygues Telecom : couvert
- Free mobile : non couvert
- Orange : non couvert
- SFR : couvert

Le procès-verbal de mesures terrain est transmis au Ministère de l'Economie.

CHEVROLLIER Denis	ORHANT Brigitte	GEORGEAULT Myriam
SENIOW Mickaël	OLIVRY Anne	FESSELIER Rémi
MAIGRET Cédric	GIONNET Jean-Paul	LIMA Chrystel
GAUTIER Loïc	BOUVET Sébastien	LOUIS Isabelle
MARION Bernard	LOISEL Soraya	URIEN Samuel